BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Premier ministre
Direction de l'information légale et administrative

Standard..... 01-40-58-75-00
Service éditorial 01-40-58-77-56

BODACC « A »

Annonce n° 644

31 – HAUTE-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOULOUSE

Ventes et cessions

450 898 531 RCS Toulouse.
JAM.
Forme : Société à Responsabilité Limitée.
Capital : 40000.00 EUR.
Adresse : 8, Rue Jean Cocteau, 31140 Aucamville.
Oppositions : Art. L.236-14 du code de commerce.
Commentaires : PROJET DE FUSION ENTRE JAM Société à responsabilité limitée au capital de 38 160 euros Siège social : 8 Rue Jean Cocteau 31140 AUCAMVILLE, RCS TOULOUSE 450 898 531 ET ALUMINIUM PYRENEES Société à responsabilité limitée au capital de 32 014,29 euros Siège social : Rue du rempart Zone Industrielle du Terroir 31140 ST ALBAN RCS TOULOUSE 310 187 133 AVIS DE PROJET DE FUSION Par acte SSP en date à SAINT ALBAN du 25/11/2020, la société JAM, Société à responsabilité limitée au capital de 38 160 euros, dont le siège social est 8 Rue Jean Cocteau 31140 AUCAMVILLE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS TOULOUSE 450 898 531, et la société ALUMINIUM PYRENEES, société à responsabilité limitée au capital de 32 014,29 euros, dont le siège social est Rue du rempart Zone Industrielle du Terroir 31140 ST ALBAN, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro RCS TOULOUSE 310 187 133 , ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société CNA par la société ALUMINIUM PYRENEES. La société JAM ferait apport à la société ALUMINIUM PYRENEES de la totalité de son actif, soit 617 542 euros (passif nul). La valeur nette des apports s'élèverait à 617 542 euros. En rémunération de cet apport net, 954 parts nouvelles de 15,24 euros de valeur nominale chacune, entièrement libérées, seraient créées par la société ALUMINIUM PYRENEES à titre d'augmentation de son capital social de 14 539 euros. La prime de fusion s'élèverait globalement à 603 003 euros. Le rapport d'échange des droits sociaux retenu sera fixé à 1 part de la société ALUMINIUM PYRENEES pour 2 part de la société JAM. La société CNA détenant 1 028 parts de la société ALUMINIUM PYRENEES, l'augmentation de capital sera immédiatement suivie d'une réduction de capital par voie d'annulation des 1 028 parts de 15,24 € de valeur nominale unitaire, d'un montant de 15 667 €. La différence entre la valeur d'apport des 1 028 parts sociales et la réduction de capital, soit 292 733 € s'imputera sur la prime de fusion. La fusion est soumise à la condition suspensive de l'approbation du projet de fusion par les assemblées générales extraordinaires des deux sociétés. La fusion prendrait effet rétroactivement au 1er juillet 2020 d'un point de vue comptable et fiscal. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société JAM

depuis le 1er juillet 2020 jusqu'au jour de réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société ALUMINIUM PYRENEES. La société JAM sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société absorbante, ainsi que ceux de la société absorbée dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de TOULOUSE le 27/11/2020 pour la société JAM et le 30/11/2020 pour la société ALUMINIUM PYRENEES. Pour avis.

